

# STAGE SYNDICAL ORGANISE PAR SU EDUCATION CRETEIL



Assistants d'éducation, Assistants pédagogiques des collèges et des lycées Personnels sous contrat CUI (AESH ou ADE) des écoles

## -PARIS, 12 MAI 2015-

**A**ED, AP, et AESH-i dans le second degré, accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH-I, AESH-Co, AESH mutualisé), aides à la Direction des écoles (ADE)...Les types de contrats et de statuts se multiplient et la précarité des personnels de vie scolaire des écoles, collèges et lycées demeure inacceptable.

**I**ndispensables au fonctionnement des établissements, à la réussite et au bien-être des élèves, au travail des autres personnels (enseignant-e-s, administration, agents...), nous faisons pourtant partie des plus précaires de l'éducation nationale :

- bas salaires
- contrats courts / temps partiel quasi obligatoire
- missions changeantes ou mal définies
- impossibilité de faire carrière pour ceux qui le souhaitent
- droit à la formation quasi inexistant ou bafoué
- temps de travail trop long, parfois illégal

**Nos droits ne sont souvent pas respectés par l'administration qui tente de nous exploiter au maximum.**

**MAIS IL EST POSSIBLE DE SE BATTRE POUR LES FAIRE RESPECTER !**

**Et il faudra se battre pour en obtenir de nouveaux, pour améliorer les conditions de travail et les salaires, pour sortir de cette précarité inacceptable !**

**P**our connaître vos droits,  
échanger entre AED, AVS,  
rencontrer les militant-e-s de  
SUD Éducation qui pourront  
répondre à vos questions !

**P**arce qu'il  
est plus facile  
de se défendre  
contre l'admi-  
nistration à  
plusieurs que  
seul-e-s !

**P**arce que la seule solu-  
tion pour améliorer nos  
conditions de travail est  
d'être nombreux-nom-  
breuses et solidaires !

**Inscrivez-vous au stage (avant le 12 avril) :**

« Personnels de vie scolaire – 1er et second degré » de SUD Éducation Créteil !

**MARDI 12 MAI 2015**  
**DE 9H - 17H**

Solidaires Paris - 144 boulevard de la Villette 75019  
(procédure d'inscription au verso)

# -PROGRAMME DU STAGE-

## MATIN:

- droits des personnels (généraux et spécifiques aux différents statuts)
- réponses aux questions
- échange sur les situations/problèmes rencontrés

## APRES MIDI:

- les revendications des personnels de vie scolaire
- comment lutter et se défendre (à partir d'expériences individuelles et collectives)
- constitution d'un réseau de solidarité
- le syndicat, un outil pour tous les salariés

## COMMENT S'INSCRIRE ?

En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale auprès du chef d'établissement. Selon le modèle suivant (à recopier), au moins un mois avant la date du stage, au plus tard le 12 avril donc.

Pensez également à prévenir Sud Education de votre participation (par mail, téléphone, ou via la page : <http://www.sudeduccreteil.org/Stages-formulaire-d-inscription.html>).

A.....Le.....

Mme/M. le Recteur s/c du chef d'établissement  
Ou Mme/M. le/la DASEN s/c de l' IEN

Mme/M. .... (Prénom, NOM, fonction,  
affectation) demande à bénéficier d'un congé

Pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84- 474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 12 mai à Paris sous l'égide du CEFI Solidaires, 144, Bd de la Villette, 75019 Paris.

Signature

## SE FORMER, UN DROIT!

**C**haque fonctionnaire ou agent, titulaire ou non titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de douze jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté (une journée minimum), sans aucun retrait de salaire.

*La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage par voie hiérarchique auprès de l'autorité compétente (recteur, DASEN). A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service. L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.*

N'oubliez pas de prévenir Sud Education Créteil de votre participation !

**Mail : [contact@sudeduccreteil.org](mailto:contact@sudeduccreteil.org)  
ou [contact93@sudeduccreteil.org](mailto:contact93@sudeduccreteil.org)**

**Tél : 01 43 77 33 59  
ou 01.55.84.41.26**

Date limite  
de demande de stage à la hiérarchie :

**12 AVRIL**

